



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 17 mars 2022.

Présents : Julien BIRRE, Marc HENRION, François ISAMBERT, Vincent FAUCHEUX, Bernadette MARTIN, François VASSORT, Catherine ARRONDEAU, Florence TICOT, Benoît LHOSTE, Valérie MARTIN, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Bruno WISSOC, Géraldine GRILLON, Benjamin LIROCHON, Cindy FERNANDES et Ludovic GUESNET.

Absent(s) excusé(s) : Vanessa VOYET (pouvoir à Julien BIRRE), et Stéphane CHANCOLLON (pouvoir à Vincent FAUCHEUX).

Absent(s) : Néant.

A été nommé secrétaire de séance : Benoît LHOSTE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 03 mars 2022
- Compte de Gestion 2021 : budget service de l'eau et budget principal
- Compte Administratif 2021 : budget service de l'eau et budget principal
- Affectation des résultats
- Taux des impôts locaux
- Prix de l'eau
- Budget Primitif : budget service de l'eau et budget principal
- Subventions communales
- Cimetière de Germignonville
- Permanences élections
- Visite centrale photovoltaïque
- Questions diverses

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance et l'ordre du jour est abordé.

1 Budget eau Éole-en-Beauce : compte administratif et compte de gestion 2021

Après avoir étudié le compte administratif 2021, et le compte de gestion 2021 du budget annexe eau qui s'établissent ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	209 119,42 €
Recettes	361 405,97 €
Excédent de clôture	152 286,55 €

Investissement

Dépenses	58 692,73 €
Recettes	254 998,06 €
Excédent de clôture	196 305,33 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, sous la présidence de M. Marc HENRION et en l'absence de M. le Maire sorti pour l'occasion :

- approuve le compte administratif 2021 du budget principal ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 n'appelle aucune observation.

2 Budget principal Éole-en-Beauce : compte administratif et compte de gestion 2021

Après avoir étudié le compte administratif 2021, et le compte de gestion 2021 de la commune qui s'établissent ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	682 171,77 €
Recettes	1 010 771,27 €
Excédent de clôture	328 599.50 €

Investissement

Dépenses	657 802,34 €
Recettes	697 120,27 €
Excédent de clôture	39 317,93 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, sous la présidence de M. Marc HENRION et en l'absence de M. le Maire sorti pour l'occasion :

- approuve le compte administratif 2021 du budget principal ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 n'appelle aucune observation.

3 Budget eau - Affectation des résultats

Le conseil municipal constatant les résultats de clôture du budget annexe eau de la commune d'Eole-en-Beauce suivants :

- ✓ Section d'investissement : excédent de 196 305,33 euros
- ✓ Section de fonctionnement : excédent de 152 286,55 euros

Décide, à l'unanimité, d'inscrire les sommes suivantes au budget primitif 2022 :

- ✓ 196 305,33 € en report à nouveau en recettes d'investissement au compte 001,
- ✓ 152 286,55 € en report à nouveau en recettes de fonctionnement au compte 002.

4 Budget principal - Affectation des résultats

Le conseil municipal constatant les résultats de clôture du budget annexe eau de la commune d'Eole-en-Beauce suivants :

- ✓ Section d'investissement : excédent de 39 317,93 euros
- ✓ Section de fonctionnement : excédent de 328 599,50 euros

Décide, à l'unanimité, d'inscrire les sommes suivantes au budget primitif 2022 :

- ✓ 39 317,93 € en report à nouveau en recettes d'investissement au compte 001,
- ✓ 328 599,50 € en report à nouveau en recettes de fonctionnement au compte 002.

5 Budget eau – budget primitif 2022

Le conseil municipal, après en avoir étudié et voté le compte administratif 2021, le compte de gestion 2021 de la commune, et l'affectation des résultats, approuve à l'unanimité le budget Primitif 2022 qui s'équilibre :

- ✓ En section de fonctionnement à 361 986,55 euros,
- ✓ En section d'investissement à 284 805,33 euros.

6 Budget principal – budget primitif 2022

Le conseil municipal, après en avoir étudié et voté le compte administratif 2021, le compte de gestion 2021 de la commune, et l'affectation des résultats, approuve à l'unanimité le budget Primitif 2022 qui s'équilibre :

- ✓ En section de fonctionnement à 1 067 319,50 euros,
- ✓ En section d'investissement à 441 317,93 euros.

7 Taux des impôts locaux 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants :

Taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti

Pour 2022 les taux moyens seront :

Éole-en-Beauce : Taxe sur le foncier bâti : 30,30 %

Taxe sur le foncier non bâti : 17,68 %

Ces taux sont des taux moyens qui doivent entrer dans le cadre du lissage adopté par la nouvelle commune d'Éole-en-Beauce.

8 Prix de l'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, les tarifs suivants :

- Part fixe : 30 €/an
- Part variable : 1,70 €/m³ (y compris la taxe interconnexion CCCB)

Seront ajoutées, la taxe FSIAREP et les redevances obligatoires (prélèvement sur la ressource en eau et pollution domestique) dues à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Ces tarifs seront applicables pour la consommation à partir du 1^{er} juillet 2022.

9 Subventions aux associations

VU la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

1. Subventions aux associations

➤ D'attribuer les subventions suivantes :

- Familles Rurales de Viabon :	800 €
- Familles Rurales de Fains-la-Folie :	800 €
- OGEC Jeanne d'Arc	11€ / enfant de la commune
- Vie La Joie de Germignonville :	800 €
- Comité des Fêtes de Baignolet :	800 €
- Tennis Club de Voves :	50 €
- Harmonie Municipale de Voves :	50 €
- Arc-en-ciel de Voves :	50 €
- Gais Moissonneurs de Voves :	50 €
- Judo Club de Voves :	50 €
- Secours Catholique :	180 €
- AFM Téléthon :	50 €
- ADMR SSIAD :	50 €
- ADMR Portage des repas :	50 €
- Fondation du patrimoine :	120 €
- B.O.B. (Badminton Orgères-en-Beauce) :	50 €
- Association de Gymnastique-Yoga :	50 €
- Ecoles :	
• les Villages Vovéens : primaire Jean Moulin et école maternelle Charles Perrault	11 €/enfant de la commune
• Sancheville : école primaire	11 €/enfant de la commune
• Orgères-en-Beauce : école primaire	11 €/enfant de la commune

➤ D'imputer la dépense en résultant au budget communal aux chapitre et article prévus à cet effet.

2. Demande jeux de cour de l'École Charles Perrault de Voves :

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal décide, à 1 « abstention », 2 voix « contre » et 16 voix « pour » d'attribuer une subvention de 500€ à l'école Charles Perrault pour l'acquisition de jeux de cour et d'imputer les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

10 Permanences élection présidentielle 2022

M. le Maire informe le conseil municipal que l'horaire de fermeture des bureaux de vote pour l'élection présidentielle 2022 étant porté à 19h00 au lieu de 18h00, la durée des tours de permanences sera donc prolongée d'un quart d'heure.

11 Visite de la centrale solaire de Baignolet

M. le Maire propose au conseil municipal d'organiser la visite de la centrale photovoltaïque de Baignolet pour les élus et les administrés ainsi que l'organisation d'une manifestation type « vœux du maire ». Plusieurs options sont proposées. La préférence du conseil va à l'organisation sur une seule journée pour tout le monde.

12 Questions diverses

- **Demande de trottoir à Baignolet** : un administré de Baignolet demande s'il serait possible de créer un trottoir à la sortie de Baignolet en allant vers Courbehaye. En effet, il n'y a aucun trottoir à cet endroit et les enfants prenant le car scolaire ne sont pas en sécurité. Il est malheureusement impossible de créer un trottoir à cet endroit la chaussée y étant déjà rétrécie du fait d'une maison n'étant pas à l'alignement.
- **Scooter** : Il est proposé de mettre en vente le scooter de la commune, l'agent devant l'utiliser ne s'en servant pas. Accord unanime du conseil municipal.
- **Parcelle XH9 - Viabon** : Il est finalement avéré que cette parcelle n'appartient pas à la commune.
- **Parc photovoltaïque de Viabon** : l'enquête publique est terminée. 4 remarques faites concernant l'indépendance énergétique et les nuisances que le projet pourrait occasionner à la faune locale.
- **Fermage Germignonville** : L'un des bénéficiaires de parcelles données en fermage par la commune cesse son activité. Faut-il renouveler le fermage au nouvel exploitant ou récupérer les terres concernées ? Quelle utilité pour la commune de récupérer les terrains ? Est-on en capacité de les entretenir le cas échéant ? Le conseil municipal décide de laisser en fermage les parcelles 179 YK 0016 à Germignonville et 179 YB 0003 à Sevestreville au repreneur et de reprendre les parcelles 179 YK 0009 & 179 YK 0032 à Germignonville.
- **Salle polyvalente de Villeau** : sécurisation des abords de la salle polyvalente.
- **Eure-et-Loir Numérique** : les travaux de la fibre ont pris du retard et cette dernière n'arriverait que fin juin début juillet.
- **Stade Germignonville** : demande est faite pour réparer les buts existants ou en installer de nouveaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h28.



Julien BIRRE